

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 743 20 septembre 1984

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 55 francs
Vingt-et-unième année

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Marcel Burri
Jean-Daniel Delley
André Gavillet
Yvette Jaggi
Pierre Lehmann
Charles-F. Pochon

Points de vue:
Hélène Bezençon
Jeanlouis Cornuz

743

A chacun sa vitesse

Limitations de vitesse: pas grand-monde derrière le Conseil fédéral, c'est le moins qu'on puisse dire! La formule du 80/120 km/h. a cette particularité, c'est qu'elle fait l'unanimité contre elle; côté «verts», on y voit un manque de courage face au dépérissement des forêts et au scandale permanent des morts sur les routes, et côté lobbies de l'automobile, dont la thèse principale est que le dernier carré des libertés individuelles doit se défendre au volant.

Reste que Berne a admis qu'une baisse de la pollution automobile était nécessaire et que la sécurité routière méritait que le pouvoir politique attaque de front les grands clubs d'automobilistes. L'acquis est tout de même appréciable. Les industriels de la voiture ont là une leçon à méditer, qui devrait se marquer dans un changement d'attitude à l'endroit des catalyseurs, par exemple.

Les automobilistes déçus par les excès de diplomatie du Conseil fédéral — si si, il y en a! — n'ont plus qu'une décision à prendre, en attendant que les urgences de la protection de la vie et de l'environnement s'imposent en Suisse: respecter eux-mêmes, volontairement, les restrictions de vitesse qui leur paraissent indispensables. Moins d'Etat!

Les amis de «Blick»

Le poids de «Blick» (Ringier) sur la vie publique en Suisse est des plus impressionnants. Pas étonnant pour un quotidien qui tire actuellement à plus de 360 000 exemplaires, compte davantage d'abonnés (110 000) que le plus important tirage romand («24 Heures»), et est lu, finalement, par plus d'un Suisse sur huit. Qu'il soit méprisable et méprisé ne

change rien à l'affaire: il y a là une réussite commerciale unique dans l'histoire de la communication dans notre pays.

Dernier scandale exploité par «Blick» avec tout le poids de ses titres énormes en première page: le «malaise» de l'équipe nationale de football et le départ de l'entraîneur Paul Wolfisberg. Affaire sportive bien sûr, mais aussi affaire de presse: les journalistes de «Blick» étaient dans les petits papiers de Paul Wolfisberg, à même de publier en primeur tous les potins du ballon rond; ces faveurs ont été dénoncées par d'autres chroniqueurs sportifs, laissés pour compte. A la grande joie de «Blick», naturellement.

Paul Wolfisberg pouvait-il se passer du soutien de «Blick»? La vraie question est là. La réponse de l'entraîneur de l'équipe nationale de football avait au moins le mérite de la franchise: les milieux politiques (de droite et de gauche) ont eux aussi recours aux petits services honteux de «Blick», lui réservant souvent l'exécution de leurs manœuvres politiciardes... tout en vantant, comme il se doit, le sérieux de la «Neue Zürcher Zeitung» ou du «Tages Anzeiger».

LA FRC ET LES PHOSPHATES

Lessives: de la poudre aux yeux

Interdiction des phosphates: les consommatrices ne relâchent pas la pression! Dans la perspective d'une prise de position du Conseil fédéral (une procédure de consultation actuellement en cours devrait déboucher normalement sur une interdiction totale des phosphates pour le 1^{er} janvier 1986), le travail de la FRC a le mérite majeur d'apporter des éléments de faits concrets, vérifiables et vérifiés, de sortir des déclarations d'intention et autres

SUITE ET FIN AU VERSO

Lessives: de la poudre aux yeux

professions de foi sans effet palpable sur la réalité. Témoin le test publié dans le dernier numéro de «J'achète mieux» (septembre — adresse utile: Stand 3, 1204 Genève) et qui débouche sur la description de la composition exacte de dix-huit «nouvelles lessives», actuellement sur le marché.

Produits dits «écologiques», «nouveaux», «sans phosphates»? Les cachotteries des fabricants masquent des astuces commerciales qu'il est de salubrité publique de dénoncer. Pas question de revenir ici sur le détail du constat publié par la FRC. Deux points seulement, relevés par Irène Gardiol, présidente de la FRC (conférence de presse sur la modification de l'ordonnance sur les détergents du 13 juin 1977):

DEMANDEZ LE PROGRAMME DP!

Eau, énergie, même combat

Depuis DP 567 du 13 novembre 1980, où sur deux pages Pierre Lehmann lançait son «appel au peuple» en faveur des chiot'secs («Pas de salut dans la chasse d'eau!»), le thème crucial de l'épuration des eaux (son coût et son organisation) a largement alimenté ces colonnes. Avec un écho grandissant dans la presse et dans les milieux politiques concernés, suite à une longue période d'indifférence, voire de scepticisme. Quelques points de repère! Six mois après son appel, P. Lehmann revenait à la charge avec son «journal de bord» (DP 600, «Le caca et le potager. Vivre avec un chiot'sec»); puis, sur sa lancée d'autres textes, parus les années précédentes, c'était la décantation progressive du problème plus général: la gestion de l'eau (DP 601, «Le gaspillage de l'eau: un droit acquis»). Les principales étapes suivantes (numéros disponibles à l'administration du journal):

676 (2, 3). Cohérence. Bex, ses mines de sel, sa station d'épuration.

La plupart des produits de lavage contiennent un agent de blanchiment (détachant), le perborate. Vu que ce dernier n'agit vraiment qu'au-dessus de 60°, il représente donc souvent une surcharge inutile pour nos eaux, sans efficacité pour notre linge. Il serait plus sain de l'ajouter seulement lors de la cuisson. On peut dire qu'il y a abus dans les produits comme Protector, Migros sans phosphates et Dixan qui sont formés pour plus du quart de leur poids de perborates.

Il faut parler aussi du sulfate de soude, produit qui n'a aucune action de lavage, mais donne du volume à la poudre et permet d'en abaisser le prix de revient. Le Chat, Via et Dodomat, qui en ont respectivement 31,3 %, 32,9 % et 44,2 %, contiennent donc du vent vendu au prix de la poudre!

Devant de tels abus, le Conseil fédéral pourrait-il renoncer à imposer une transparence des produits (déclaration obligatoire des composants)?

679 (2-4). *Courrier*. Epuration des eaux à Bex: on n'arrête pas le progrès — Mise au point. Le canton de Vaud a pris ses responsabilités (E. Robert) — Duplique. Ne pas gaspiller l'eau, économiser l'énergie — Point final. Indispensable transparence.

684 (4-6). Phosphates and co. En point de mire, l'économie de l'eau — Civilisation du tuyau. Donnez-nous notre eau quotidienne!

685 (2, 3). Phosphates, savon and co. La belle lessive de l'an 2000.

691 (6, 7). Vingt ans et des milliards. Epuration des eaux: des stations pour un sur-place.

722 (2, 3). Pollution. Léman: la mort vient par les égouts.

724 (2, 3). A. Egli subventionnera la mort du Léman.

726 (7). Coup de règle sur les doigts. Un Conseil d'Etat pollueur (Vaud).

727 (8). Phosphates. Bonne nouvelle pour le Léman.

729 (2). De l'épuration à la protection (I). Le moins possible d'eaux salies.

730 (1, 2). De l'épuration à la protection (III). Cinquante litres d'eau par jour.

737 (4). Intox. Comment blanchir les phosphates.

738 (8). Phosphates et caca. Déchets: nouvelles du front.

Santé des lacs: une condition sine qua non

A l'appui des thèses des consommatrices, l'Association pour la sauvegarde du Léman (ASL), par la voix de son président, J.B. Lachavanne, règle son compte rapidement aux dernières assertions de l'Union des fabricants de savon et de détergents de la Suisse (USS), affirmant entre autres que l'interdiction des phosphates dans les lessives entraînerait une diminution de moins de 10% de la charge de phosphore dans la plupart des lacs à l'achèvement du programme d'assainissement (1987), diminution qui n'apporterait aucune amélioration visible de l'état des lacs.

Raisonnement simpliste pour trois raisons au moins:

1) Les chiffres de base utilisés dans le modèle de l'USS minimisent la quantité de phosphates en provenance des lessives par rapport à celle d'origine humaine, donc la diminution de la pollution par le phosphore qui découlerait de l'interdiction des phosphates dans les lessives.

2. L'USS base ses conclusions sur des prévisions irréalisables lorsqu'elle annonce que les phosphates contenus dans les détergents «seront éliminés à 95% par un traitement approprié des eaux». En réalité,

a) ces rendements sont des rendements théoriques rarement atteints et par temps sec seulement; on a pu démontrer que les quantités de phosphore calculées à la sortie des stations d'épuration devaient être multipliées par un facteur allant de 1,7 à 4 selon que la station fonctionne bien ou mal, à cause des débordements par temps de pluie (ces chiffres ont été largement commentés dans ces colonnes);

b) le réseau d'égouts souffre de nombreux défauts qui entraînent un traitement médiocre ou un non-

traitement des eaux usées: mauvais raccordements des habitations, mélange des eaux usées et des eaux claires, etc.

3. Se basant sur des travaux américains, l'USS affirme que l'interdiction des phosphates dans les lessives n'apporterait aucune amélioration visible de l'état des lacs. Cette conclusion paraît pour le moins hâtive car:

- les conclusions des travaux américains sont basées sur des expériences trop récentes et ne peuvent donc tenir compte du facteur temps, si important lorsqu'on parle de restauration des lacs;*
- il n'est pas possible de transporter directement les données américaines aux lacs suisses.*

En fait, le temps de réaction des lacs aux mesures de protection — comme d'ailleurs la vitesse de dégradation des lacs soumis à la pollution — sont variables et dépendent de plusieurs facteurs. Le temps de réaction dépend de la taille du lac, de son hydrodynamique (temps de renouvellement des eaux), de ses caractéristiques physiques, chimiques et biologiques, elles-mêmes influencées par les conditions climatiques annuelles, ainsi que du stade d'eutrophisation atteint au moment où sont prises les mesures de protection. L'apparition d'une amélioration de la qualité des eaux consécutive à la suppression des phosphates dans les lessives prendra donc un certain temps; son importance dépendra de la diminution de la charge polluante dans le budget nutritionnel des lacs compte tenu des autres sources de pollution par le phosphore.

Reste que les conclusions des travaux américains démontrent une fois de plus qu'il existe une condition absolue à la restauration des lacs: la nécessité de l'abaissement de la charge polluante en phosphore en dessous d'un seuil critique défini pour chaque lac en fonction de ses caractéristiques propres. On sait aujourd'hui que la limitation des phosphates (à environ 2%) dans la région des

grands lacs nord-américains a abaissé de 30% le phosphore disponible dans ces lacs (une expérience plus proche de nous, à Chavannes-des-Bois, où la population a accepté de n'utiliser que des lessives sans phosphate, a permis d'abaisser de 44% l'apport de phosphore à la station d'épuration).

Finalement, force est de constater que, pour des raisons économiques évidentes, l'USS minimise les effets bénéfiques qui résulteraient de l'interdiction des phosphates dans les lessives. Or cette interdiction fait partie d'un ensemble de mesures qui devront obligatoirement être prises avec d'autres si l'on veut sauver nos lacs. Toutefois, il faut admettre déjà aujourd'hui qu'elle ne suffira pas à elle seule à ramener la charge polluante à un niveau acceptable. En effet, d'autres sources de pollution devront être réduites, comme la pollution diffuse d'origine agricole par exemple. Il s'agit donc d'une mesure nécessaire, mais non suffisante.

GENÈVE

Lex Friedrich: une claque pour A. Borner

Nos lecteurs connaissent bien le conseiller d'Etat Alain Borner, chef de l'Economie publique genevoise. Nous avons brossé un portrait de ce magistrat, plus prodigue de discours que d'actes concrets, sourcilieux à l'extrême et complètement paralysé face à l'effondrement du secteur industriel genevois.

Nous avons également relaté par le menu les faux-pas du magistrat radical dans plusieurs affaires d'acquisition d'immeubles par des étrangers. Protestations d'innocence, colères à l'égard de la presse et de députés assez culottés pour oser l'interpeller, reconnaissance de ses erreurs, l'opinion publique genevoise a eu droit à tout l'éventail de ses états d'âme.

Suite au rejet de l'initiative populaire contre le bradage du sol, en mai, la nouvelle loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes résidant à l'étranger doit entrer en vigueur au 1^{er} janvier de l'année prochaine. Les cantons disposent d'une large autonomie d'application et la Confédération exige d'eux qu'ils édictent une loi concrétisant cette autonomie. Le droit fédéral prévoit la possibilité pour les gouvernements cantonaux d'établir un règlement provisoire au cas où la loi ne pourrait être mise sous toit jusqu'à la fin de l'année.

Alain Borner n'a pas manqué l'occasion et son action prioritaire a consisté à créer de toutes pièces l'urgence.

Fin janvier 1984: le parti socialiste dépose un projet de loi.

Cet objet, inscrit à l'ordre du jour en avril, est repoussé par le Grand Conseil, sur l'insistance d'Alain Borner qu'on voit dans les travées «travailler au corps» les députés de son parti.

Nouvelle inscription à l'ordre du jour en avril, nouveau refus du Grand Conseil; il faut attendre le résultat de la votation fédérale. Borner annonce un projet pour mai.

Le projet socialiste est enfin examiné en mai et renvoyé en commission. Le Conseil d'Etat n'a pas déposé son projet...

La commission ajourne ses travaux dans l'attente du projet gouvernemental promis pour septembre. En septembre, le projet n'est toujours pas mûr et Alain Borner annonce qu'un règlement provisoire sera adopté.

La commission parlementaire réagit: elle adopte le principe de la mise sous toit d'une loi cantonale d'ici la fin de l'année. Borner alors transmet le projet du Conseil d'Etat aux commissaires, sans même que le texte de loi ait été présenté au Grand Conseil.

Une claque méritée pour un magistrat désinvolte.

La solitude, ça existe...

Politique de la famille: certes, à ce chapitre crucial de la vie en société, tout est à reprendre, entre le mariage traditionnel et le compagnonnage par exemple.¹ Si tant est qu'il ne soit pas trop tard pour qu'une intervention «politique» dans ce domaine puisse déboucher sur autre chose qu'un simple ajustement (législatif) vers une réalité qui s'impose inexorablement.

La politique de la famille, oui, autant que faire se peut. Mais un constat sans parti pris de la réalité

éclaire une autre urgence: une politique de la solitude.

Entrer dans le vif de ce débat crucial et abandonner les généralités pour des faits quotidiens et concrets, c'est suivre par exemple Patrick de Laubier qui, dans la revue trimestrielle de l'Institut d'études sociales (Genève), «Travail et société»², donne des chiffres qui se passeront de longs commentaires:

A Genève, entre 1860 et 1960, le nombre de personnes par unité de logement (ou ménage selon les statistiques) est passé de 4,5 à 2,8. En 1980, il est de 2,3, soit une diminution d'environ 50% en quatre générations.

Si l'on étudie la situation de 1980, on remarque

que les personnes seules, qui représentent 17,4% de la population totale, constituent 38,7% des ménages au sens statistique.

En vingt ans, les personnes seules sont passées de 7,1 à 17,4% de la population du canton de Genève. Si l'on ne retient que les plus de quinze ans, le taux est de 21%. Sur 100 personnes seules, 62 sont des femmes, 38 sont des hommes, ce qui s'explique principalement par la plus grande longévité des femmes et le fait que les hommes veufs ou divorcés se remarient plus fréquemment que les femmes.

A partir de la tranche d'âge de 45 à 54 ans, les femmes seules sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes (17,1 et 13,3), tendance qui s'accroît (53,4 et 23,4 après 75 ans), si bien qu'au total près des trois quarts des personnes seules de plus de 45 ans sont des femmes (...).

Comme, depuis la fin des années soixante, le taux des divorces augmente et celui des mariages diminue (1875 mariages et 943 divorces en 1980) et que 53% des grossesses (3990 avortements et 3489 naissances en 1980) sont interrompues, la solitude a sociologiquement toutes les chances de s'accroître.

VINGT ANS DE DÉMOGRAPHIE SUISSE, 1961-1982

Année	ICF ¹⁾	SNLR ²⁾	SPMR ³⁾		SRRD ⁴⁾		SDR ⁵⁾	E (0) ⁶⁾		
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes		Epoque	Hommes	Femmes
1961	2,53	2,44	95	95	74	63	13	1958/63	68,7	74,1
1966	2,52	2,53	86	87	71	60	13	1960/70	69,2	75,0
1976	1,54	1,80	58	60	46	43	23	1975/76	71,6	78,1
1977	1,53	1,83	60	62	49	46	25	1976/77	71,8	78,4
1978	1,50	1,86	58	60	46	44	26	1977/78	72,0	78,6
1979	1,52	1,93	62	63	50	47	26	1978/79	72,1	78,7
1980	1,55	2,00	64	66	52	47	27	1979/80	72,3	78,8
1981	1,54	2,01	64	65	50	46	28	1980/81	72,4	79,0
1982	1,55	2,04	65	66	52	46	30	1981/82	72,7	79,6

1) Indice conjoncturel de la fécondité (nbr. d'enfants par femme).

2) Somme des naissances légitimes réduites (nbr. d'enfants par mariage).

3) Somme des premiers mariages réduits (nbr. de célibataires qui finissent par se marier, en %).

4) Somme des remariages réduits des personnes divorcées (nbr. de divorcés qui finissent par se remarier, en %).

5) Somme des divorces réduits (nbr. de mariages qui se terminent par un divorce, en %).

6) Espérance de vie à la naissance, en années et dixièmes d'années.

Solitudes de femmes: la loi des chiffres (un des nombreux tableaux révélateurs publiés dans la somme parue aux éditions Réalités sociales, cette année: «Familles en rupture, pensions alimentaires et politique sociale», travaux réunis par Pierre Gilliland).

Les femmes, premières cibles de l'isolement dans les sociétés industrielles: toutes sortes de facteurs se conjuguent donc qui donnent à ce phénomène une allure quasi irréversible, dans les prochaines décennies, de l'éclatement des traditions familiales (moins de mariages, davantage de divorces, moins d'enfants) à une longévité accrue, en passant par le développement progressif du travail féminin salarié. A cet égard, les autres catégories de solitaires dont les effectifs ne cessent d'augmenter, les malades par exemple ou les réfugiés, ne sont pas tribu-

¹ Voir par exemple le dernier travail de l'Institut d'éthique sociale de la Fédération des églises protestantes de la Suisse (adresse utile: Beau-Séjour 28, 1003 Lausanne): «Liberté et responsabilité dans le couple et la famille. Pour une éthique du couple et de la famille.» Dernier numéro paru (34) de la série Etudes et Rapports.

² N° 1/84. Article intitulé: «Aspects sociologiques de la solitude dans les sociétés industrielles avancées.»

taires aussi nettement de l'évolution typique des sociétés dites avancées.

Et sans doute, l'inégalité dont souffrent les femmes dans le domaine professionnel, combinée avec leur plus grande espérance de vie, rend leur solitude encore plus difficile à supporter. Les diagnostics officiels commencent à prendre en compte ce phénomène. Témoin ces quelques lignes du Secrétariat d'Etat français chargé des personnes âgées, cité par Patrick de Laubier: «Parallèlement aux discriminations qui s'étendent à tous les âges du cycle de vie féminin, l'entrée dans la seconde période de vie productrice pour une femme (autour

de la quarantaine) s'accompagne d'un renforcement du processus d'inégalité, dans lequel se cumulent l'âge et l'impact des dissolutions maritales. Les situations les plus critiques se retrouvent parmi les femmes de milieux modestes qui se trouvent seules autour de la cinquantaine, avec encore des ascendants âgés à charge et de fortes contraintes économiques qui les conduisent souvent à reprendre un travail précaire et déqualifié par rapport à leur emploi ou leur formation antérieure.» Suffira-t-il longtemps d'invoquer les progrès de la communication de masse, antidote à la solitude (!), à travers la télévision, pour conjurer des phénomènes d'une telle ampleur?

VIVRE SEUL

Le logement est un des révélateurs de la solitude. Le fascicule des «Communications statistiques» publié en décembre 1983 par le Service cantonal vaudois de recherche et d'information statistique, sous le titre «Logements et ménages vaudois», livre dans cette perspective des données tout à fait significatives concernant par exemple les personnes seules en pourcentage des ménages (1980):

— Lausanne: 39,6% de personnes seules (parmi elles, 32,4% de personnes âgées).

— Canton de Vaud: 32,3% de personnes seules.

— Les femmes comptent pour 62,5% des isolés, dont 42% de veuves et 41% de célibataires; les hommes seuls (37,5%) sont, dans leur grande majorité, âgés de moins de soixante ans, célibataires le plus souvent (58%).

A Genève, le recensement de la population a permis de constater qu'en 1960, 20,3% des logements étaient habités par une personne seule, et que cette proportion était passée à 27,3% en 1970, pour atteindre 34,2% en 1980 (sur 100 personnes seules en 1980, 62 femmes et 38 hommes).

chacun, même si l'on n'est pas contribuable à Lausanne.

Le ménage de Lausanne représente approximativement le tiers de celui du canton de Vaud. La décision aurait donc une portée dépassant les strictes frontières communales, touchant notamment aux relations Etat-communes.

D'où ces quelques remarques.

— Il est sain que le coefficient communal soit flexible, adapté aux besoins. On a vu assez souvent des communes — de petites communes pour la plupart — accepter une hausse parce que l'amortissement ou le financement de travaux importants

l'exigeait. Puis, une fois le cap franchi, revenir au coefficient antérieur.

La situation lausannoise est différente; la Ville est frondeuse, politisée. Une hausse succédant à la baisse, la rattrapant parce que l'expérience a été mauvaise, est inconcevable. Les responsables lausannois ne peuvent donc pas raisonner en termes de flexibilité. La baisse doit pouvoir être justifiée dans le moyen et dans le long terme.

— La dette communale demeure lourde, même si elle englobe des investissements productifs; lourd aussi, le service des intérêts. Le niveau élevé de la dette implique qu'on préserve une bonne capacité d'autofinancement. Réduire cette capacité signifierait que le gros des investissements est fait. Peut-on le dire à moyen terme?

— Lausanne tient en réserve des projets d'urbanisme importants: place de la Gare, Riponne, place de la Navigation. Le problème des transports demeure au premier plan: achat du Lausanne-Ouchy, situation des Tramways Lausannois. Ces investissements nécessaires à la qualité de la vie autorisent-ils une baisse du coefficient?

— Le problème de la répartition des charges canton-communes demeure en suspens. Le déplacement, jusqu'ici, s'est fait au détriment du canton par la prise en charge de la convention d'hospitalisation et de l'assurance des personnes âgées que l'Etat supporte seul. La baisse du coefficient lausannois sera reçue comme la confirmation de ce déplacement.

— La baisse du coefficient réactive les sentiments d'iniquité sociale: le cadeau est dérisoire pour les uns, modestes; large et généreux pour d'autres, nantis. Les arguments financiers avancés pour contrer certaines propositions (par exemple, le maintien de l'indexation intégrale des salaires) deviennent rétroactivement des faux-semblants, etc.

Enfin, alors que la majorité municipale s'est fait élire sur une liste d'entente pour une politique cohérente, on s'étonne qu'une telle décision soit imposée au syndic (radical), premier responsable, par sa majorité et son groupe. Est-ce «cohérent»?

A. G.

FISCALITÉ LAUSANNOISE

Si on faisait comme le voisin!

Lors de sa séance du 2 octobre, le Conseil communal (législatif) de Lausanne choisira son coefficient d'impôt. Partis libéral et radical, contre l'avis de la Municipalité où ils ont une responsabilité majoritaire, et démocrates-chrétiens proposeront une baisse de cinq points qui ferait passer le coefficient de 110 à 105.

La décision serait importante et peut intéresser

Cogestion: le piège suédois

La réapparition du grand thème de la «participation» sur l'avant-scène fédérale, une fois de plus porté par les syndicats, va susciter, à n'en pas douter, les grands élans doctrinaux traditionnels de la part de la droite patronale. Avec, à la clef, un nouveau débat bloqué, tout aussi usé que les précédents.

Un coup d'œil sur l'évolution de la politique patronale à ce chapitre en Suède pourrait peut-être renouveler la réflexion et surtout compléter l'approche d'un problème qui, s'il demeure fondamental pour toute la vie sociale helvétique, est surtout une affaire de «terrain».

Où le mouvement syndical suédois, quelque sept ans après avoir, semblait-il, gagné la partie et marqué un avantage décisif en contribuant à faire adopter (en 1977) et mettre en vigueur sans délai une loi sur la cogestion, démocratisant les entreprises et enlevant aux employeurs le droit de diriger et

de distribuer seuls le travail, où le mouvement syndical suédois constate donc qu'il s'est fait piéger et que la fameuse cogestion à la suédoise est peu à peu vidée de sa substance.

Diagnostic de la Fédération suédoise de l'alimentation (diffusé dans les «Informations» de l'Union internationale des travailleurs de l'alimentation, n° 4/5 1984): la récupération du principe de la cogestion par le patronat s'est faite par le biais d'un projet appelé «entreprises nouvelles»; l'idée de départ était simple et séduisante: il s'agissait de diviser les entreprises en petites unités, plus mobiles et plus efficaces; chacune d'entre elles devenant responsable de ses propres résultats, mise en application concrète de la cogestion, avec en prime un encouragement à la rentabilité, dans la mesure où les salariés étaient invités à «se sentir comme s'ils étaient propriétaires de la société». A la longue, une mise hors circuit des syndicats, rendus incapables, par le morcellement des conditions de salaires et de travail, de mener à bien des négociations d'ensemble pour tous les travailleurs d'une branche.

Et à partir des «entreprises nouvelles», le patronat

compte bien susciter des «cercles de qualité», placés sous le double signe de la qualité du travail et de la compétition entre les travailleurs, décentralisation encore plus poussée des responsabilités, cette fois jusqu'au niveau des ateliers dans une même entreprise par exemple, où priment la loyauté envers la direction et la fidélité aux objectifs choisis sur place. La cogestion conçue comme un facteur supplémentaire de compétitivité. La stratégie patronale se développe sans que, pour l'instant, les syndicats concernés aient trouvé le moyen de faire valoir leurs propres conceptions de la cogestion. Et comment répondre à ce président des associations patronales qui déclarait: «L'un des moyens les plus efficaces pour augmenter la croissance et les bénéfices est de faire en sorte que les employés se sentent fidèles à l'entreprise. Il y a plusieurs moyens d'y arriver. Certaines sociétés essaient de rendre leurs employés plus actifs et leur accordent une partie des actions. Beaucoup expérimentent des systèmes de participation aux bénéfices, etc. Les idées imposées par en haut ne favoriseront pas la création d'entreprises efficaces, rentables et saines.» Cogestion, participation, côté pile et côté face.

EN BREF

Réforme de l'assurance-maladie: à chaque jour son commentaire, sa prise de position sur les différents modèles proposés. Une synthèse claire s'impose d'urgence, et d'abord un aide-mémoire précis du fonctionnement de l'assurance-maladie et des lois qui la régissent. Ce travail existe, heureusement, et il permettra à n'en pas douter une clarification du débat: c'est le Mouvement populaire des familles qui s'en est chargé, sous la forme d'un petit fascicule d'une trentaine de pages, soigneusement documenté et intitulé «L'assurance-maladie, comment ça marche?» (adresse utile: J.-Cl. Friche, Rotatte 8, 2724 Les Breuleux). Une mise à jour, mais aussi, bien dans la ligne du MPF,

un diagnostic: «(...) Le MPF est conscient que l'origine du problème réside dans l'organisation et le coût du système de santé dans son ensemble; il refuse cependant que les familles populaires soient une fois de plus pénalisées et fassent les frais d'une situation dont elles ne sont pas responsables.»

* * *

Tout entier consacré à un seul thème, «la protection des données personnelles» (avec un accent principal sur la protection du travailleur), le dernier numéro de la «Revue syndicale suisse» (adresse utile: c.p. 64, 3000 Berne 23) ne brille pas par un optimisme béat en la matière! Yvette Jaggi, membre de la Commission d'experts pour une législation fédérale sur la protection des données

personnelles dans le secteur privé, n'écrit-elle pas, en conclusion d'une vingtaine de pages serrées sur le sujet (travail de synthèse en français, et qui plus est parfaitement accessible pour le profane, une «première» à un chapitre hypercours de l'actualité...): «(...) Aussi bonne soit-elle, la législation envisagée arrivera très tard — trop tard, disent certains — au secours des personnes prises dans les réseaux télématiques en général, et des systèmes de gestion du personnel en particulier. Les développements technologiques dans le domaine informatique ont permis de créer des faits accomplis sur lesquels il s'avèrera sans doute très difficile de revenir dans la pratique. Une fois de plus, le législateur s'épuise à suivre les inventeurs et les commerçants pour réglementer leurs activités en évitant les abus

que leur imagination créatrice ou leur astuce pourrait leur avoir inspirés.» «1984» (suite). A noter, deux compléments intéressants et utiles au texte principal: une bibliographie succincte en français, et huit postulats syndicaux pour une future législation sur la protection des données, détaillés par Willy Egloff.

* * *

Un regrettable court-circuit technique a rendu difficilement compréhensible le tableau de la presse romande et de ses régies publicitaires que nous avons publié dans le dernier numéro («Presse suisse. Un poids lourd face à Publicitas»). Rien à changer en ce qui concerne les clients d'Orell Füssli, d'Annonces Suisses SA ou du journal qui a opté pour un système de régie directe; en revanche, c'est bien la liste des clients de *Publicitas* qui comprend à la fois «La Suisse», «Tribune de Genève», «24 Heures», «Le Matin», «Journal et Feuille d'Avis de Vevey-Riviera», «Journal d'Yverdon», «La Liberté», «Nouvelliste et Feuille d'Avis du Valais», «Walliser Volksfreund», «Le Pays», «Le Démocrate», «Journal du Jura/Tribune jurassienne» et «Bieler Tagblatt»... Excusez encore du peu!

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

A lire et à voir

L'autre soir, j'ai été à Crêt-Bérard écouter le camarade Berney parler de son livre, *La Grande Complication*.

Miracle d'un homme parfaitement simple, modeste, sincère — authentique. Et plein d'humour: égrenant quelques souvenirs, et par exemple ce jour de 1938 où il se trouvait en sana, à Montana, et où ses copains, pour lui faire une farce, lui annoncèrent que Hitler réclamait le canton de Schaffhouse! «C'est pas vrai...? — Mais si!

Et même que le Conseil fédéral a déjà répondu!» Et Berney, sans méfiance: «Ah oui? Et qu'est-ce qu'il a dit? — Il a répondu: D'accord — à condition que vous preniez aussi la Vallée de Joux!» Colère de Berney, qui est du Pont. Mais les camarades d'enchaîner: «Alors Hitler a dit qu'il préférerait renoncer à Schaffhouse!»

Lisez *La Grande Complication*, il y a notamment un chapitre consacré au mariage et à la famille et accessoirement à Jules Humbert-Droz et à sa femme Jenny qui est profondément émouvant.

Et lisez aussi le dernier Barilier, *La Créature*. C'est un roman d'amour, un roman d'amour mortel il est vrai, mais qui à certains égards n'est pas si loin de l'amour dont parle Berney, en ce sens qu'il est aussi loin que possible des jeux érotiques futiles et ressassés qu'on nous peint trop souvent sous ce nom.

*

Pour passer à un autre ordre de considérations, moins réjouissant: je ne sais si vous avez entendu les explications données par un spécialiste qu'on interrogeait sur la catastrophe des *containers* remplis de je ne sais quel produit radioactif et qui se sont déversés ou risquent de se déverser dans la mer. Selon l'expert, l'accident n'avait rien de particulièrement étonnant — le bateau qui transportait les dits *containers* n'étant pas fait pour cela. Et d'ailleurs, disait-il, on avait déjà eu à déplorer 15 (quinze?) accidents semblables, entraînant la mort de plusieurs dizaines de marins. Impression déconcertante: ou bien c'est un antinucléaire qui a réussi à s'infiltrer — une sorte de taupe — et à donner ainsi des renseignements propres à affoler les populations et à ruiner la cause des pronucléaires. Ou bien, pour des raisons qui échappent, on a choisi un débile mental pour parler. Ou bien encore on a affaire littéralement à des fous.

Je me souviens d'une discussion que j'avais eue avec un professeur italien de chimie nucléaire. Lequel me disait: 1. que nous ne pouvons pas faire à moins. «Let them starve in the dark!» disait-il en citant je ne sais plus quel savant. «(S'ils ne veulent

pas du nucléaire), qu'ils crèvent de faim dans la nuit!»; et 2. qu'il est parfaitement possible de prendre toutes précautions pour que les centrales nucléaires ne présentent aucun danger.

Et je lui répondais: Je vous crois volontiers, mais c'est peut-être là le discours d'un homme trop intelligent... Précisément, *les précautions ne seront pas prises*, ou elles ne seront prises que 99 fois sur 100 — car (soyons très optimistes) parmi les responsables, il y en a certes 99 qui sont de toute confiance, mais le centième est un ballot et la catastrophe est là. Maître d'école, je puis plus ou moins impunément commettre des erreurs — un physicien ne le peut pas.

*

Mais changeons encore une fois de sujet, et pour vous rasséréner, allez donc voir à Lausanne, au Palais de Rumine, l'exposition Charles Rollier (1912-1968). Il s'agit d'un des grands peintres contemporains, malheureusement disparu alors qu'il atteignait à la notoriété — difficile d'accès, certes, mais un remarquable catalogue avec trois textes véritablement magistraux (de M^{me} Billeter, directrice du Musée; de Rainer M. Mason, directeur du Cabinet des Estampes à Genève, et d'Erberto Lo Bue, tibétologue italien) vous aidera à y entrer. Une œuvre qui est elle aussi, comme les deux livres précités, une réflexion sur l'amour, et sur le miracle de l'amour: à partir de la chair, susciter l'esprit; à partir du corps de la femme, la joie, et parfois un enfant, et peut-être — pourquoi pas? — «Mozart» ou «Rembrandt» ou «Shakespeare» — dans tous les cas un être capable à son tour de penser et d'aimer.

J. C.

MOTS DE PASSE

Voyeurs

A mesure que
vous lisez ces lignes
vous voyez ce que j'entends.

Hélène Bezencon

Le 23 septembre 1984 et la non-culture

Inutile d'épiloguer plus longuement sur l'importance de la consultation populaire du week-end prochain! Une chose est certaine pourtant: au fur et à mesure que le débat prenait forme, il devenait de plus en plus patent que l'effort d'information sur les grandes options énergétiques et sur le «ménage» des producteurs d'électricité serait au moins aussi indispensable après le 23 septembre qu'avant. Comptez sur «Domaine Public» pour poursuivre sur sa lancée.

Dans l'immédiat, la parole, une fois encore, à Pierre Lehmann.

L'humanité existe depuis peut-être un million d'années. Au travers des siècles les hommes ont laissé leur empreinte sur cette terre. Ils nous ont légué des témoignages de culture et d'art. Cela va des gravures rupestres des grottes de Lescaux aux cathédrales, des pyramides égyptiennes aux temples grecs. Ces vestiges du passé font encore notre admiration aujourd'hui. Mais pour combien de temps encore?

Notre civilisation industrielle, non seulement détruit ce qui lui a été légué par les civilisations antérieures, mais encore va léguer, elle, aux générations futures, des mausolées inesthétiques et dangereux comme les centrales nucléaires et les usines de retraitement, des déchets radioactifs et des corps inconnus de la nature dont certains, comme le plutonium, sont d'une toxicité incroyable. Ces générations futures devront gérer ces substances néfastes et ces mausolées pendant des millénaires pour que nous puissions nous offrir le luxe, pendant quelques décennies, de dépenser à gogo, de nager dans la surabondance, de gaspiller l'énergie jusqu'à plus soif.

C'est sur cet arrière-fond de non-culture que se place pour moi la votation du 23 septembre. J'estime pour ma part que notre hantise de pouvoir continuer à piller la planète sous prétexte de confort, de «modernisme», de profit, a quelque chose de pathétiquement futile.

L'acceptation des initiatives pourrait être un premier pas vers plus de conscience, de respect pour notre environnement et nos semblables. Le lobby électro-nucléocrate (EN) aura en tout cas mis le paquet pour éviter qu'un tel pas puisse se faire.

P. L.

La saturation à grands frais

Les débats publics organisés en Suisse romande à l'occasion de la votation énergétique sont moins fréquentés (mis à part dans la région d'Ollon) qu'on aurait pu l'imaginer, voire le souhaiter. Saturation? Impression d'impuissance face à un débat qui a souvent l'allure d'une guerre de religion? Décision de principe déjà prise? L'hypothèse de la saturation est la plus vraisemblable: le matraquage de la propagande anti-initiatives a pris des proportions qui compliquent le fonctionnement de la démocratie helvétique. Sera-t-il possible de faire les comptes après le 23 septembre?

- Les «explications» du Conseil fédéral à l'adresse du peuple suisse dans la perspective du 23 septembre prochain ont été accueillies avec le scepticisme qui s'imposait, eu égard notamment à la différence de traitement des points de vue en présence. Une fois de plus, un exercice d'information contestable. Passons! Il reste pourtant un point développé dans cette petite brochure qui mérite d'être souligné: le Conseil fédéral appuie son refus des deux initiatives par la certitude qu'il a de pouvoir compter sur la future centrale de Kaiseraugst, «non» aux initiatives, «oui» à Kaiseraugst, maillon

indispensable à l'image de la loi sur la protection de l'environnement d'une «politique dynamique» dans le domaine de l'énergie (p. 15). N'est-ce pas aller un peu vite en besogne? Le Conseil fédéral compte-t-il vraiment s'autoriser de cette consultation populaire, au cas où les initiatives ne passeraient pas la rampe, pour prendre toutes mesures utiles à la mise en service de Kaiseraugst (y compris la mobilisation de troupes pour protéger les travaux)? Sur le thème: le peuple suisse était averti? Vraiment?

- Soit le rapport E exprimant en pourcentage la quantité d'énergie *primaire* nécessaire pour avoir à disposition l'énergie *utile* indispensable... Ce rapport E était, en Suisse, en 1973 de 48,3% et en 1983 de 44,2%! La diminution d'efficacité, pour la période 1973-1983 est donc de 4,1. Cela correspond à une énergie perdue de 36 PJ environ, soit une fois et demie la production d'électricité annuelle d'une centrale comme Leibstadt! Bref, on a disposé en 1983 de moins d'énergie utile qu'en 1973 (1983: 386,3 PJ; 1973: 397,6 PJ; au total: - 2,9%); mais on a consommé plus d'énergie *primaire* (1983: 873,6; 1973: 822,5; au total: + 6,2%). C'est ça le progrès?